

COMMUNIQUÉ DE PRESSE**Berne, le 17 août 2012****Décisions de la CER-N sur la PA 2014-17****Des améliorations sont encore nécessaires****Direction**

La Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N) n'a pas tenu compte, si ce n'est dans une mesure insuffisante, des revendications fondées et justifiées du monde agricole sur des éléments importants du projet.

Weststrasse 10
Case postale
CH-3000 Berne 6

À relever un aspect positif pour les producteurs de lait : une majorité s'est prononcée pour le maintien dans la loi du montant des suppléments de non-ensilage et de transformation en fromage, à savoir 3 et 15 centimes par kilo de lait.

Téléphone 031 359 51 11
Fax 031 359 58 51
psl@swissmilk.ch
www.swissmilk.ch

swissmilk

Cependant, la majorité de la Commission n'est pas disposée à améliorer le cadre légal pour une réglementation efficace des contrats d'achat de lait, ni à permettre l'octroi de la force obligatoire générale pour des décisions prises par une organisation. Elle a également rejeté les propositions de réaménagement des contributions à la sécurité de l'approvisionnement. Manifestement, la participation réelle du producteur à la sécurité de l'approvisionnement ne sera donc pas prise en compte. Pour les producteurs de lait, l'échelonnement de ces contributions à la surface en fonction de la charge en bétail reste une revendication prioritaire.

Renseignements :

Kurt Nüesch
Directeur adjoint de la FPSL

kurt.nueesch@swissmilk.ch
031 359 54 11

Christoph Grosjean-Sommer
Communication Économie et politique

christoph.grosjean@swissmilk.ch
031 359 53 18 079 645 81 36

1'193 signes (espaces comprises)

www.swissmilk.ch